**Voici le support de cours (précédent)  « organisation »**

* **Notion d’organisation**

1. Définition

Une organisation est un ensemble de moyens structurés constituant une unité de coordination ayant des frontières identifiables, fonctionnant en continu en vue d’atteindre un ensemble d’objectifs partagés par l’ensemble de ses membres.

1. Différentes formes d’organisation

Des réalités diverses existent : entreprises publiques ou privées, organisations publiques et organisations privées à but non lucratif.

**Objectif de l’organisation**

**Non lucratif**

Aucun avantage économique direct à ses membres

**Lucratif**

Les activités doivent procurer du profit

**Entreprises**

Mission marchande càd vente de biens et services

**Associations** à des fins morales, sociales, sportives, éducatives, religieuses…….

**Organisations publiques**

Mission service public

1. Les caractéristiques des organisations

* Les caractéristiques communes à toutes les organisations :
* La volonté d’atteindre un objectif commun
* Une stabilité dans le temps pour mener à bien des actions ;
* La mise en place de règles de fonctionnement et une structure ;
* Qu’elles soient à but lucratif ou non, elles appliquent les principes du management pour atteindre leur objectif en utilisant au mieux leurs ressources humaines et financières.
* Les caractéristiques spécifiques aux entreprises :

Une entreprise doit en plus :

* générer des bénéfices (chiffre d’affaires doit être supérieur aux dépenses)
* Créer de la valeur pour ses clients (valeur perçue)
* Créer de la valeur pour elle-même ;
* Répartir la valeur créée entre ses propriétaires (actionnaires), ses salariés et la collectivité.

**NOTION D’ENTREPRISE (cours)**

Les notions de **« gestion »** et d’ **« entreprise »** sont indissociables.

Pour commencer, nous pouvons dire que la **« gestion »** a un rôle d’organiser et de contrôler de manière ordonnée le fonctionnement de l’entreprise.

Il serait pertinent de définir la notion d’ **« entreprise »** avant de présenter la notion de **« gestion ».**

Cette démarche, nous permettra de montrer que la gestion est un **processus cohérent**, dont la mise en œuvre s’effectue dans le cadre des structures internes (différentes donc) adoptées par les entreprises.

Cela, veut dire qu’il n’y a pas une **« gestion »** de toutes les entreprises mais une« gestion » adaptée à chacune d’elles.

La simple raison se trouve dans la définition même de l’ **« entreprise ».**

Lors des précédentes séances, (cours sur la notion d’«organisation ») nous avons expliqué que l’**«  entreprise »** est une **« organisation marchande »**  c’est-à-dire ayant des buts lucratifs ; en plus de toutes les caractéristiques qui la distinguent des autres **« organisations non marchandes »**  (voir cours précédent).

Actuellement, les économies modernes permettent de déceler une **grande variété d’« organisations marchandes »** qui toutes sont qualifiées d’**« entreprises » :**

* Cela veut dire qu’il existe des points (ou facteurs) différents qui diversifient les entreprises ;

**Il est donc essentiel de connaître ce que l’on entend par « la diversité des entreprises ». Cela consiste à répondre à la question : par quoi et en quoi les entreprises sont-elles différentes ?**

* Et par la même, ces mêmes organisations présentent des similitudes ou points (facteurs) communs, cela permet de les regrouper en une catégorie unique**, facilitant ainsi de définir le concept d’« entreprise ».**

**La connaissance de ce qu’est une « entreprise »  peut être est schématisée comme suit :**

|  |  |
| --- | --- |
| Les diversités apparentes de l’entreprise  « Les différences »  **« grande variété d’entreprises »** | Les similitudes qui regroupent les  organisations dans la catégorie **« entreprise »**  «  les points communs » et « concept d’entreprise ». |
| **« A »**   * Statuts juridiques ; * Secteur public et secteur privé ; * Diversité des dimensions ; * Nature des activités ; * Variété des situations de concurrence * Diversité des marchés. | **« B »**  « L’entreprise est un centre de décision économique  autonome (une entité) légal, disposant de ressources (humaines, matérielles, incorporelles et financières)  qu’elle gère en vue de produire et de vendre de  manière rentable des biens et/ou des services ». |

**« A »**

* **Statuts juridiques ou forme juridique :**

Toutes les entreprises ont un statut juridique, c’est-à-dire [une forme juridique de l'entreprise](https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-affaires/formes-juridiques-entreprise#tout-comprendre). Le statut juridique (ou la forme juridique) définit **le cadre légal** qui s’impose à votre entreprise, comme par exemple : le régime fiscal, le régime social et les relations entre le chef d’entreprise, les associés et l’entreprise

Ainsi, la réglementation de l’organisation et du fonctionnement des entreprises donnent aux entreprises différentes formes juridiques pour exister. Cela veut dire que chaque statut juridique détermine les règles de fonctionnement de l’entreprise, ainsi que les droits et les obligations des personnes qui la composent.

**Attention !** Une même entreprise peut connaître au cours de sa vie plusieurs formes juridiques.

**La forme juridique va différencier donc entre les entreprises, ainsi, plusieurs catégories d’entreprises apparaissent.**

**Les critères de choix d'une forme juridique :**

### L'aspect humain : on agit seul ou à plusieurs (nombre d’associés)

### L'aspect financier : le capital minimum exigé, la responsabilité, les besoins financiers pour exercer l'activité

### La taille de l'entreprise : la taille influence le choix d'un statut.

A ce sujet, je transmets un lien qui servira de support de cours

<https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-affaires/statut-juridique-entreprise>

 Il existe deux grandes catégories de statuts juridiques : [l’entreprise individuelle](https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-affaires/entreprise-individuelle#guide) et [la société](https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-affaires/societe-commerciale#fiche). Une entreprise peut avoir le statut d’entreprise individuelle ou le statut de société.

Bon à savoir : il faut distinguer le statut juridique et les statuts de l’entreprise. Le statut juridique est la forme de l’entreprise (entreprise individuelle ou société), tandis que les statuts constituent un document qui définit le statut juridique, mais aussi l’objet social, le siège, le capital social et sa répartition, le nom des associés, l’administration de l’entreprise etc.

La grande différence sur le plan juridique entre l’entreprise individuelle et la société est que la société constitue une personne morale distincte de la personne physique de l’entrepreneur.

Tandis que si vous créez une entreprise individuelle, votre entreprise n’a pas de personnalité juridique. Cela a des conséquences importantes en termes de responsabilité (voir ci-dessous).

Quelle est la liste des statuts juridiques d’entreprises ?

Le statut juridique de l’entreprise individuelle (EI) est le plus simple et le moins onéreux. Il convient aux personnes qui souhaitent entreprendre seules. Si vous optez pour ce statut, vous devez savoir que votre patrimoine privé sera confondu avec le patrimoine de l’entreprise.

Concrètement, vos biens personnels pourront être saisis en cas de problèmes d’endettement de votre entreprise.

Voici les principales formes d’entreprises individuelles :

1/ L’entreprise individuelle (EI)

2/ L’entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)

3/ [L’auto entreprise](https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-affaires/statut-auto-entrepreneur#guide-complet)

Si vous souhaitez entreprendre à plusieurs, le statut juridique de la société s’impose. Il existe plusieurs catégories de sociétés (voir liste ci-dessous).

La société étant une personne morale à part entière, votre patrimoine personnel et celui de votre entreprise seront dissociés. Si vous entreprenez une activité qui comporte des risques, opter pour la société est recommandé.

Voici une liste des principales formes de sociétés :

1/ [L’entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)](https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-affaires/eurl#explications-de-droit). Il s’agit, pour être clair, d’une SARL comportant un associé unique.

2/ La société à responsabilité limitée (SARL)

3/ La société anonyme (SA)

4/ La société par actions simplifiées (SAS).

Conseil : si vous optez pour une société, le recours à un avocat pour la rédaction des statuts est très fortement conseillé. Une fois que vous aurez rédigé les statuts de votre société, vous devrez faire enregistrer votre entreprise au Centre de formalité des entreprises (CFE). Lire la fiche «  centre de formalités des entreprises ».

Comment choisir le statut juridique d’une entreprise ?

Le choix du statut juridique est une étape cruciale dans le cadre de [la création d’une entreprise](https://www.jurifiable.com/conseil-juridique/droit-des-affaires/creer-entreprise#notice-explicative). C’est donc loin d’être une démarche uniquement administrative.

Pour choisir le bon statut juridique, c’est-à-dire le statut qui correspond le mieux à l’activité et à l’organisation de l’entreprise que vous souhaitez créer, vous devez vous poser plusieurs questions :

1/ Est-ce que je crée mon entreprise seul ou à plusieurs ? Si vous créez votre entreprise seul, vous opterez surement pour le statut d’entreprise individuelle. Si vous entreprenez à plusieurs, pour le statut de société.

2/ Quels sont les investissements nécessaires pour créer mon entreprise ? De quel capital ai-je besoin ? Quels sont les besoins de financement dont j’ai besoin ? Si vous avez besoin d’investissements importants, la société est probablement la meilleure solution.

3/ De quelle nature est votre activité (libérale, commerciale, artisanale etc.) ?

4/ A quel régime fiscal je souhaite que mon entreprise soit assujettie (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés) ?

5/ L’activité que je m’apprête à lancer comporte-t-elle des risques ? Si oui, il est préférable de créer une société à responsabilité limitée.

6/ Mon entreprise sera-t-elle amenée à développer rapidement son activité ? Si c’est le cas, le statut de société est sans doute celui qui correspond le mieux à votre projet.

7/ Quel est le statut que je souhaite avoir en tant que chef d’entreprise : celui de salarié dirigeant, ou celui de travailleur non salarié (TNS) ?

8/ Est-ce j’ai un patrimoine personnel à protéger (ou à transmettre) ? Si c’est le cas, la société est la forme juridique la plus adaptée.

9/ L’activité que je souhaite développer est-elle encadrée par la loi ou non ? Si la réponse est positive, vous opterez plutôt pour une société.

* **Secteur public et secteur privé :**

Ce critère diversifie les entreprises en 2 catégories. Il est lié à la nature du propriétaire de l’entreprise. Dans notre cours, on s’intéresse particulièrement au secteur privé (c’est-à-dire propriété privée au sein d’une économie de marché).

* **Diversité des dimensions :**

Ce qui va faire la différence entre une entreprise et autre, c’est la dimension c’est-à-dire « la mesure de la taille de l’entreprise ».

Par exemple, PME, petite entreprise, micro entreprise… sont distinguées selon leurs effectifs (nombre de personnel ou salariés minimum) et selon leurs poids dans l’économie ou en fonction de l’activité

(le chiffre d’affaires, le capital investi) et enfin en fonction de la rentabilité (valeur ajoutée, bénéfice).

* **Nature des activités :**

Les entreprises se diversifient par le fait qu’elles soient classées dans des secteurs économiques différents.

**Un secteur est « un ensemble d’entreprises exerçant une même activité principale ».**

Ainsi, selon son activité principale, une entreprise appartient à l’un des secteurs suivants :

* Secteur primaire : c’est le secteur qui regroupe les entreprises qui ont une activité directe avec la nature : **sol, sous-sol, agriculture, pêche, fond marin…**
* Secteur secondaire : ce secteur correspond aux entreprises de transformation (produisant des biens matériels ou produits) : **industrie, travaux publics, bâtiment…**
* Secteur tertiaire : ce secteur correspond aux entreprises qui produisent des services (biens immatériels) : **transport, banque, enseignement, télécommunication, distribution…**
* Secteur quaternaire : ce secteur regroupe les entreprises de communication et d’information et les services liés à la technologie avancée : **informatique, télématique…**
* **Variétés de situations de concurrence :**

Très simplement la notion de **« concurrence »** illustre un état de marché. Ce dernier c’est-à-dire le **« marché »** (concept expliqué lors des séances de cours précédentes) est le lieu réel ou abstrait où se rencontrent l’offre et la demande.

D’une manière très simpliste, on observe deux situations de marché (il en existe plus) : **« monopole » ou « concurrence ».**

* **« monopole »** où l’offre appartient à une seule entreprise ;
* **« concurrence »** où l’offre est représentée par plusieurs entreprises.

Mais les relations de concurrence entre les entreprises peuvent apparaître sous différentes formes  à savoir :

a) les entreprises produisent le même produit et s’adressent à une même clientèle : **cette concurrente est dite directe.**

b) les entreprises produisent des produits substituables (remplaçables) à ceux des autres entreprises : **cette concurrente est dite indirecte.**

c) la concurrence entre les entreprises peut aussi exister sur les autres marchés : c’est-à-dire entre toutes les autres entreprises qui s’approvisionnent (achètent) sur les mêmes marchés « en amont » : travail, capitaux, consommations intermédiaires (c’est-à-dire matières servant à produire : par exemple matières premières, produits semis finis…), équipements…

**{**Voir schéma relatif à la définition du concept d’entreprise ci-dessous**}**

Cette notion très simplifiée de la **« concurrence »**, nous éclaire déjà sur le fait que toute entreprise doit développer **sa capacité à affronter la concurrence** : c’est ce qu’on nomme par « **compétitivité de l’entreprise ».**

**{**Les variables d’action marketing et les facteurs clés de compétitivité seront étudiés par la suite**}**

Mais, on peut cependant, faire remarquer que la compétitivité se mesure aux résultats commerciaux de l’entreprise (évolution de son chiffre d’affaires par exemple) et à l’évolution de sa part de marché.

* Le 1er constat actuel est que les entreprises sont confrontées à des environnements concurrentiels très diverses. Nous avons trois tendances de ce marché, à savoir :

**a)** le nombre d’entreprises est assez important.

**b)** les tailles de ces entreprises ne sont pas identiques (sont donc différentes) : cela placera donc certaines entreprises dans une position de **dominant** ou de **dominée** (gagnant ou perdant).

**c)** le degré de **« différenciation » :** très souvent les produits vendus sur le marché ne sont pas homogènes.

**La « différenciation » implique que les produits offerts par l’entreprise soient différents les uns des autres.**

**{La différenciation** est la stratégie adoptée par les entreprises pour créer une situation de monopole : ainsi, grâce à l’innovation on peut vendre un produit plus ou moins différent de ceux des autres entreprises. Mais, il faudrait un produit qui peut remplacer les autres**}**.

Attention ! Ce n’est pas l’unique définition de la différenciation**. Cette notion sera revue dans nos prochain cours.**

* Le 2ème constat (qui n’est pas d’actuel) est que rien n’est figé. Tout est dynamique (changeant, en mouvement).

Aussi, cette concurrence évolue :

**a)** par rapport au nombre des entreprises qui augmente de plus en plus : création d’entreprise apparition de nouveaux concurrents.

**b)** par rapport aux tailles des entreprises des entreprises qui changent.

**c)** par rapport au degré de différenciation qui change. Plus de **réactivité** d’entreprises existantes et reprises des entreprises.

A l’occasion, je vous demanderai d’essayer de bien cerner les notions **réactivité** et **proactivité.**

* **Diversité des marchés :**

Un élément supplémentaire distingue entre les entreprises. En effet, la nature des marchés dans lesquels elles interviennent peut être différente. Deux aspects essentiels apparaissent :

a) le nombre de produits fabriqués par l’entreprise sépare les entreprises mono productrices des entreprises multi productrices.

b) intervention limitée sur le marché interne (national) ou intervention externe par l’exportation des produits ou par l’internationalisation des activités économiques (c’est-à-dire entreprise implantée à l’étranger).

**« B »**

La définition du « concept d’entreprise » présentée dans le tableau ci-dessus, nous montreque des similitudes (points communs) assez fortes peuvent permettre de regrouper des organisations dans une même catégorie.

Rappel de la définition : « L’entreprise est **un centre de décision économique autonome** (une entité) légal, **disposant** **de ressources** **(humaines, matérielles, incorporelles et financières)** qu’elle gère en vue de produire et **de vendre de manière rentable** des biens et/ou des services ».

De cette définition, on peut recueillir les traits suivants :

* L’entreprise doit être **un centre de décision économique autonome**

Généralement, une entreprise peut être constituée de plusieurs éléments ou établissements : usines, entrepôts, agences commerciales….Le pouvoir de décision s’applique donc à l’ensemble des établissements de l’entreprise.

* Une entreprise **disposant de ressources** **(humaines, matérielles, incorporelles et financières)**… **en vue de produire**

L’entreprise est **une unité économique de production** ou **un agent économique**. Sa fonction principale est de produire des biens (produits) ou des services destinés à être vendus.

Dans un sens plus large, on peut joindre à cela, une manière d’appréhender la notion d’**« entreprise »** par rapport à la notion d’ **« entrepreneuriat »** (donnée par JOSEPH SHUMPETER sociologue et économiste). Pour cet auteur, expliquer ce qu’est une entreprise, consiste d’abord à préciser ce que signifie « produire ».

**Produire**, « **c’est combiner des choses et des forces présentes dans un domaine d’activité économique** ». Delà, découle la signification de l’**entreprise**qui est **«** **l’exécution de nouvelles combinaisons et également ses réalisations dans des exploitations »**.

Ces nouvelles combinaisons et réalisations correspondent à :

* La fabrication de biens (produits ou services) nouveaux ;
* L’introduction d’une nouvelle méthode de production ;
* L’ouverture d’un débouché nouveau (nouveau marché) ;
* La conquête d’une source nouvelle de matières premières ou de produits semis-finis ;
* La réalisation d’une nouvelle organisation industrielle (nouvelle méthode managériale)

**Remarque :** Pour qu’il y ait **GESTION**, il faut les deux spécificités de l’entreprise précédentes : des ressources à allouer (affecter), un pouvoir de décision et des sanctions à l’efficacité de l’allocation.

* L’entreprise doit  **vendre de manière rentable**

Ce trait commun à toute entreprise est le fait qu’elle **ajoute de la** **valeur** à caractère matériel (en produisant un produit) ou à caractère immatériel (en produisant un service) aux facteurs (c’est à dire aux ressources) qu’elle acquière. C’est d’ailleurs l’un des traits des plus importants en matière de GESTION : **c’est la condition de survie (pérennité) de l’entreprise.**

**Vu l’importance de la notion de création de valeur, celle-ci sera développée dans nos prochains cours**

**Voici pour compléter vos connaissances un Schéma qui situe l’entreprise entre plusieurs marchés (en amont et en aval de sa production).**

En amont de la production, l’entreprise est en liaison avec plusieurs marchés (fournisseurs, banques, actionnaires ….) afin de se procurer tout ce dont elle a besoin c’est à dire :

* Facteurs de production : travail, matières premières, produits semi-finis, énergie équipements…
* Informations
* Ressources financières

A ce niveau l’entreprise répartit des revenus ; salaires, dividendes..

En aval, et une fois la production réalisée, elle est vendue aux différents clients (particuliers ou autres entreprises). En contrepartie, un chiffre d’affaires est réalisé.

